

## CONVENTION INAMI

# Les kinés veulent plus que des promesses

**Les kinés ont rejeté une nouvelle fois la proposition de convention de la ministre de la Santé. Ils veulent plus que des promesses à moyen et long terme.**

● **Caroline DESORBAY**

Le bras de fer entre les kinésithérapeutes et la ministre de la Santé Maggie De Block continue. Hier, Axxon, l'association professionnelle représentative des kinésithérapeutes de Belgique, a rejeté lors d'une nouvelle réunion au sein du Comité de l'assurance soins de santé la dernière proposition de convention émanant du cabinet de Maggie De Block. Pourquoi ? « Parce qu'elle ne contient que des promesses à long et moyen terme », selon Peter Bruynooghe, président d'Axxon.

Un premier texte avait déjà été recalé au début du mois par le même comité qui réunit Axxon, les mutuelles et l'Inami.

« On veut du concret et vite »

## VITE DIT

**Trop de kinés ?** Depuis 2012, le nombre de kinés a fortement augmenté : + 2,7 % en 2011 mais + 15,4 % en 2015. Le nombre d'actes aussi : un million de personnes en plus ont consulté un kiné au cours des 5 dernières années. L'offre crée-t-elle la demande ? « Ça fait des années qu'on réclame un cadastre pour savoir qui fait quoi, où et comment, nuance

Qu'est-ce qui coince autour de la nouvelle convention ? Le principal point d'achoppement concerne les tarifs demandés aux patients. Les kinés veulent que leurs prestations soient mieux rémunérées soit 25 € (au lieu de 22,26 €) pour une consultation au cabinet, 27 € (au lieu de 22,65 €) pour une visite à domicile.

« Cela fait dix ans qu'on dit que les moyens alloués aux kinés sont insuffisants, assène Philippe Larock, vice-président d'Axxon. On a toujours fait en sorte de favoriser au maximum l'accessibilité aux soins. Celui qui travaille en cabinet est privé d'indexation depuis 4 ans. On veut du concret et vite. Pas question de se contenter de promesses qui ne se réaliseront pas si on change de ministre dans un an et demi. »

### Tarif libre depuis janvier

Faute de convention, les praticiens peuvent depuis début janvier demander le prix qu'ils veulent. « Une bonne partie a déjà augmenté ses tarifs, précise Philippe Larock, vice-président d'Axxon. Quand on explique notre situation aux patients, ils comprennent. » Cette augmentation est supportée par le

patient, excepté celui qui bénéficie de l'intervention majorée.

Les kinés veulent aussi que leurs indemnités de déplacement soient revues à la hausse et qu'il n'y ait plus de discrimination de remboursement entre conventionnés et non-conventionnés.

L'union fait leur force. D'Ostende à Arlon, ils parlent d'une seule voix. 8 500 kinés flamands ont signé une pétition pour le déconventionnement.

### Convention individuelle lundi

Du côté de la ministre de la Santé, on met en avant les solutions proposées à court terme comme le tarif de la première consultation majoré de 25 %, ou encore la hausse de l'indemnité de déplacement pour les visites à domicile (1,01 € au lieu de 0,39 €).

Selon le cabinet, le comité de l'assurance soumettra une convention individuelle à chaque praticien. Ce texte sera voté lundi prochain. Axxon a promis qu'elle ne s'opposerait pas à une telle convention individuelle, précise le cabinet. Reste à savoir si les kinés reverront d'ici là leurs exigences à la baisse. ■

Philippe Larock, vice-président d'Axxon. Les kinés comme les médecins sont conventionnés à vie. Dans les 20 771 praticiens conventionnés figurent aussi ceux qui effectuent une ou deux prestations par an. Si on fixe un seuil de 1500 prestations par an, il n'y a plus que 11 000 kinés. »

### Pour marquer leur

**mécontentement** S'ils tiennent à être conventionnés,

ce n'est pas seulement parce que leurs prestations sont mieux remboursées. « Quand vous faites l'effort de respecter les tarifs Inami, vous bénéficiez d'une pension et d'une prime logiciel annuelle de 800 € si vous acceptez d'utiliser un programme pour encoder les données. Si les kinés se déconventionnent, c'est uniquement pour marquer leur profond mécontentement ! »